



Extract of Presse-toi à gauche !

<http://www.pressegauche.org/La-CSQ-demande-au-ministre-Hamad-d-oublier-la-reforme-a-l-aide-sociale>

La CSQ demande au ministre Hamad d'oublier la réforme à l'aide sociale

- Communiqués -



Publication date: lundi 16 mars 2015

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

MONTRÉAL, le 16 mars 2015 - Dans un avis déposé aujourd'hui au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Sam Hamad, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) l'invite à rejeter la réforme proposée par son prédécesseur, François Blais. « Ce rejet serait cohérent avec la dénonciation du projet de coupe dans l'aide sociale qu'avait présenté l'ex-ministre péquiste, Agnès Maltais. Le PLQ lui avait alors demandé °d'oublier tout simplement sa réforme°. Nous lui demandons de faire exactement ce qu'il réclamait à l'époque ! », souligne Louise Chabot, présidente de la CSQ.

Dans l'avis remis au ministre, la Centrale met en relief les différentes mesures jouant sur les préjugés mais aux conséquences extrêmement graves pour les personnes concernées. « Ce n'est pas en appauvrissant davantage les personnes assistées sociales qu'on les aidera à se trouver un emploi et à sortir de manière permanente de la pauvreté », affirme la présidente de la CSQ.

Ces mesures sont d'autant plus incohérentes qu'elles surviennent après que le gouvernement ait coupé dans les mesures et programmes qui visaient justement à favoriser le retour à l'emploi des personnes assistées sociales. En effet, le gouvernement Couillard a aboli la mesure de supplément de retour au travail et le programme alternative-jeunesse, il a fermé des centres locaux d'emploi et il a coupé dans le programme d'aide et d'accompagnement social. « C'est pourquoi cette réforme ne doit absolument pas être adoptée. Au contraire, il faudrait affecter des ressources qui permettraient aux personnes assistées sociales d'intégrer le marché du travail. C'est comme ça qu'une économie se développe ! », conclut Louise Chabot.

L'avis de la CSQ est disponible au www.lacsq.org.